

Dossier de presse





Le Fonds vert : le fonds d'accélération de la transition écologique pour, par et avec les élus locaux

nnoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, fin août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Face aux crises climatique, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur. Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le Zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires;
- > Leur adaptation au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être. Une seule solution ne saurait, bien sûr, s'appliquer à tous les territoires : chacun a ses propres défis et ses spécificités.

C'est pour cela que le choix a été fait de déconcentrer la gestion de ce fonds, dont l'attribution, sans appel à projet, est tout entier tourné vers les initiatives portées par les élus locaux, et se fait dans le cadre connu de leur dialogue avec le préfet.

Deux mois seulement après son lancement, le Fonds vert suscite une large adhésion : tous les départements ont déjà déposé des dossiers et l'on constate notamment une forte implication des petites communes.

Tous les projets témoignent du haut niveau d'ambition écologique des collectivités territoriales et des élus locaux, ainsi que de la nécessité de les accompagner sur le long terme dans leurs investissements.

Au-delà de la question du financement, il y a également besoin d'un accompagnement adapté en terme d'ingénierie, dans la construction des projets comme dans leur mise en œuvre.

L'ensemble des acteurs publics se mobilise donc aux côtés des collectivités: les préfets, les directions régionales et départementales du Ministère vont au contact des élus pour les aider à construire des projets et les déposer sur la plateforme, tandis que les agences de l'Etat, comme les agences de l'eau, le CEREMA, l'ADEME ou l'OFB, apportent leur soutien et leur expertise aux porteurs de projet. Les collectivités territoriales sont les premiers acteurs indispensables de cette dynamique, au plus près des besoins de nos concitoyens et des réalités du terrain.



Les chiffres clés*

5948

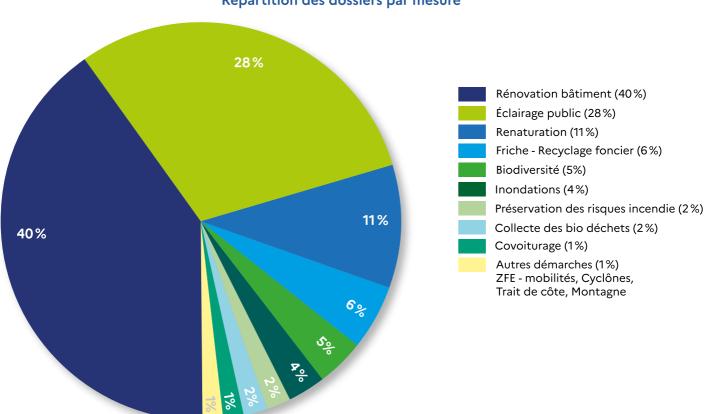
Le nombre de dossiers déposés



Le montant de l'aide demandée



Répartition des dossiers par mesure





00000

des départements de métropole et des territoires d'outre-mer ont déposé un dossier



2 enveloppes pour financer des projets locaux

Occitanie 174,56 M€

Ariège 2, 95M€ €

Les projets

Occitanie 1073 projets

Ariège 81 projets

68 rénovation énergétique

3 éclairage public

4 renaturation des villes et villages

3 recyclage foncier

3 accompagnement de la stratégie nationale biodiversité

En 2023

Les projets subventionnés

Occitanie: 60

Ariège : 14 (1ère programmation en date du 27 mars 2023 pour un montant total de 1 088 080 €). Une 2ème programmation est en cours de préparation.





1ERE PROGRAMMATION FONDS VERT EN ARIEGE 19/04/23

Mesures du fonds vert	Porteurs de projet	Projets	Subvention fonds vert (en €)
Eclairage public extérieur	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'ARIEGE	Rénovation de l'éclairage public de 21 communes et extinction nocturne	261 500,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE D'UNAC	Rénovation énergétique de la mairie	3 924,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE DE VAL-DE-SOS	Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Vicdessos	29 634,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE DE LE BOSC	Rénovation énergétique de la mairie	7 900,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COPMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FOIX VARILHES	Installation de panneaux photovoltaïques sur le siège de l'agglomération pour autoconsommation des bâtiments publics ; notamment la piscine	30 000,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES	Réhabilitation du nouveau siège de la CCPAP – Amélioration de la performance énergétique (partie 1)	62 394,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE DE PAMIERS	Rassemblement des services municipaux sur la place du Mercadal	84 514,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE D'ARVIGNA	Travaux de remplacement des anciens systèmes de chauffage par une pompe à chaleur à la salle polyvalente et son annexe	35 346,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DU-FALGA	Rénovation structurelle et énergétique, mise en accessibilité et extension de la mairie	62 683,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE DE LERAN	Travaux d'économie d'énergie dans le bâtiment de la Halle	54 203,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES	Travaux de rénovation énergétique de la crèche de P'tits loups à Mazères	19 338,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE D'ARVIGNA	Travaux de remplacement (tranche 1/2) des anciens systèmes de chauffage par une pompe à chaleur à l'école, cantine et leur annexe	19 313,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNE DU MAS-D'AZIL	Rénovation énergétique du bâtiment de l'hôtel de ville, de la médiathèque et de la salle des fêtes	340 808 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES	Travaux de réfection des toitures des bâtiments du centre thermal d'Aulus-les-Bains	76 523 €
TOTAL			1 088 080,00 €



Pas d'appels à projets : le fonds est géré au plus près de vous par les préfets

Le fonds est adapté localement en fonction des territoires



















La plateforme Aides-territoires permet aux collectivités de connaitre l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil Démarches-simplifiées offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.



Performance environnementale

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- → Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- → Renouvellement de l'éclairage public



Adaptation des territoires au changement climatique

- → Prévention des inondations
- → Adaptation aux risques émergents en montagne
- → Prévention des risques cycloniques
- → Prévention des risques d'incendies de forêts
- → Adaptation au recul du trait de côte
- → Renaturation des villes



Amélioration du cadre de vie

- ◆Appui à la mise en place des ZFE-m
- Recyclage des friches
- →Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- ⇒Soutien au développement du covoiturage

